



TOULON : Déchets d'emballages plastique et métalliques ? Direction le bac gris !



18 Août2022

Written by Floriane. Posted in LES NEWS DE PACA, VAR



Depuis quelques mois, les containers recevant les bouteilles et flacons plastique s'ouvrent à tous les emballages plastique et métalliques.

En plus des bouteilles et flacons en plastique, vous devez désormais y déposer également pots de yaourts, barquettes plastique ou aluminium, films, blisters, sacs plastique, capsules de café, bouteilles de sirop, canettes, aérosols, boîtes de conserve, etc. Tous les emballages en matière plastique ou métallique !

Vous habitez dans un logement individuel continuez à utiliser votre bac à couvercle gris ou votre sac de tri habituel. Il sera collecté le même jour qu'auparavant. Vous souhaitez un bac plus grand, faites votre demande en ligne sur www.sittomat.fr > www.sittomat.fr rubrique « Découvrez les nouvelles consignes de tri ».

Vous habitez en logement collectif équipé de bacs de tri, utilisez-le(s) bac(s) de tri à couvercle gris mis à votre disposition comme à l'accoutumée. Vous avez besoin d'un renseignement ou de matériel, contactez votre syndic, il a été démarché par le **Sittomat** et des kits de communication lui ont été délivrés (panneaux, affiches pour vos locaux poubelles, mémotri).

Vous n'avez pas de dispositif de tri à domicile, les colonnes de récupération grises ou à opercules gris sont à votre disposition pour recevoir l'ensemble de vos emballages. Vous trouverez une carte de géolocalisation sur le site internet www.sittomat.fr > www.sittomat.fr rubrique « Géolocaliser les points d'apport volontaire ».

Seule la consigne de tri évolue, les modes et jours de collecte de vos déchets restent inchangés.